



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Aides et prêts

Question écrite n° 15295

Texte de la question

M Charles Miossec M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur les difficultés rencontrées par les chantiers navals pour être compétitifs à l'exportation. Notre pays se heurte à une concurrence très vive, de la part, notamment, de l'Espagne, de l'Allemagne et des pays nordiques. Nos coûts sont, en effet, généralement supérieurs, et les financements proposés par ces pays sont très avantageux : crédit à 100 p 100 sur dix ans, avec des taux de 8 à 8,30 p 100, avec franchise différée de deux ans du capital. Pourtant, l'exportation peut représenter une possibilité intéressante de diversification en prévision de la diminution potentielle de la construction navale au plan national (POP/PME). C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir examiner le principe d'une aide à l'exportation, afin que ces chantiers puissent lutter à armes égales avec nos voisins qui, à l'image de l'Espagne, bénéficient pour la plupart, de telles aides, et ne voient pas leur survie menacée par le grand marché unique européen de 1993.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre des accords généraux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la France applique comme tous ses partenaires les dispositions de « l'Arrangement navires » pour l'exportation de navires marchands. Cet arrangement prévoit, pour ces biens d'équipement, des crédits dont la durée ne peut excéder huit ans et six mois, l'assiette étant au maximum égale à 80 p 100 de l'investissement et le taux au minimum de 8 p 100. Il est exact que les petits chantiers artisanaux de construction navale ont souvent des difficultés pour s'imposer sur les marchés internationaux, d'une part en raison de la nature même de leur production, généralement prévue pour les besoins propres du marché français, d'autre part à cause de leurs faibles moyens commerciaux. La mise en place en France, en application des directives communautaires, du permis de mise en exploitation (PME) ne peut qu'accroître les difficultés de ces petits chantiers sur le marché intérieur ; le ministère de la mer étudie des dispositions qui permettraient d'atténuer ces difficultés, mais il est impératif que l'ensemble de ce tissu industriel puisse rechercher des contrats plus nombreux à l'exportation et, pour ce faire, cherche les voies d'une action commerciale commune. C'est dans un contexte d'union d'efforts commerciaux de plusieurs entreprises que les services du ministère de l'industrie pourront avoir une action de soutien par des financements intéressants auprès de la Coface, ou pourront se concerter avec le ministère des DOM-TOM.

Données clés

Auteur : [M. Miossec Charles](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15295

Rubrique : Chantiers navals

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 1989, page 2994